



Contestation sur la comptabilité d'un associé

Par **paul sas**, le **06/05/2017** à **17:47**

Bonjour, rnJ'ai 100% des actions dans une SAS car mon associé n'a que des actions en industrie mais il est entendu qu'il détient 60% (moi 40%) car je n'ai aucune fonction et il a tout géré. Il a dépassé le budget, n'a pas respecté le business plan et m'annonce des pertes pour le bilan 2016 qui doit être envoyé à l'administration fiscale le 18 mai prochain. Je n'ai aucune envie d'avoir sous mon nom une société avec des pertes et à part ne pas approuver les opérations et ne pas donner de quitus de gestion à l'AG, que puis-je faire?:rn1- demander à l'expert comptable de demander un délai à l'administration fiscale pour que mon associé rembourse à la société des charges imputés? ou tenter une autre action? laquelle?rn2- pour éviter des dérives sur 2017, si je n'arrive pas à vendre mes parts, je pense faire une dissolution anticipée volontaire avec son accord mais si j'ai bien compris le liquidateur sera le Président ou moi, et comme je n'en ai pas le temps ni l'envie, suis-je obligé de passer par une liquidation judiciaire pour qu'un liquidateur étranger à la SAS optimise la liquidation? S'il est possible d'avoir un liquidateur dans une dissolution amiable, ou le trouver, le choisir et à quel coût? merci.rnPaul sas